

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

DU BASSIN DE L'HUISNE

SOMMAIRE

TITRE I - CADRE ET PORTEE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS

I.1 - CHAMP D'APPLICATION, ZONAGE

Champ d'application

Etablissement du PPRI

Modification

Zonage

I.2 - PORTEE DU PPRI

Portée

Infraction au plan de prévention des risques naturels

Réparation des dommages - régime d'assurance

TITRE II - REGLEMENTATION DES PROJETS

II.1 - DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE ROUGE (articles R)

Article R - 1 Mesures d'interdiction

Article R - 2 Mesures d'autorisation sous réserves

Article R - 3 Prescriptions particulières

II.2 - DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE BLEUE (articles B)

Article B - 1 Mesures d'interdiction

Article B - 2 Mesures d'autorisation sous réserves

Article B - 3 Prescriptions particulières

TITRE III - MESURES DE PREVENTION DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE

Mesures recommandées

Actions sur les cours d'eau

Actions sur les aménagements

Actions sur la prévention en faveur de la sécurité des personnes

TITRE IV – MESURES SUR LES BIENS ET ACTIVITES EXISTANTES

IV.1 - MESURES OBLIGATOIRES

IV.2 - MESURES RECOMMANDEES